

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 01 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée le 01 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Eric MORVAN, Laurence PICOT, Isabelle BILAND-PERENNES, Claudine CHATEIGNER, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR, Anais CAPARROS, Aude SCALABRE, Bruno DOUANNE

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Laurence PICOT

Objet: APPROBATION DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2021 - DE 2021 009

Le procès verbal de la séance du 03 février 2021 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: PASSAGE DES CONVOIS DE TRANSPORT DES EOLIENNES : NOUVELLE PROPOSITION DE CONVENTION - DE 2021 010

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération du 03 février 2021 n°DE_2021_08 refusant la proposition de convention d'Akuoenergy concernant l'autorisation des chemins ruraux de la commune de Châtenoy dans le cadre de l'accès des convois d'éoliennes du parc énergie du gâtinais 2, une nouvelle proposition a été faite à la commune,

Vu la nouvelle proposition de convention d'Akuoenergy modifiant le montant de l'indemnité versée à la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (6 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE) :

- ACCEPTE la nouvelle proposition de convention d'Akuoenergy,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir une facture permettant d'obtenir le versement de cette indemnité au moment de la signature de la convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 6

Contre : 5

Abstention : 0

Refus : 0

INFORMATIONS DIVERSES

* Point sur l'avancement des travaux du gîte : les membres du conseil municipal souhaiteraient participer à une réunion de chantier. Monsieur le Maire se charge de l'organiser.

* Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la délibération de la commune de FAY LES NEMOURS concernant l'implantation d'éoliennes sur son territoire : le conseil municipal s'est opposé à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire,
DENIS CELADON

